



## **Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 18h30**

L'an deux mil dix-neuf, le 1<sup>er</sup> juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 26 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

### **Etaient présents**

M. Sylvain COINTAT, *Maire*  
M. Alain CAILBOURDIN et Mme Monique RABEREAU, *Adjoints au maire*  
Mme Dominique BASSINO, Mme Brigitte GUYONNET, Mme Lydia LIPOVAC, M. Jean MATHAT et M. Gabriel NAGOT, *Conseillers Municipaux*.

### **Etaient absents**

M. Michel BAILLY ayant donné pouvoir à M. Sylvain COINTAT.  
Mme Bernadette BACHES ayant donné pouvoir à Mme Monique RABEREAU.  
M. Christophe DELOUBES ayant donné pouvoir à M. Alain CAILBOURDIN.

---

M. Jean MATHAT est nommé secrétaire de séance.

---

Avant de passer à l'ordre du jour, le compte-rendu de la dernière réunion est adopté et la date de la prochaine réunion est fixée au 9 septembre 2019 à 18h30.

### **1. CCLVN - Changement de nom**

M. le Maire rappelle que lors de la fusion un agglomérat des trois communautés de communes a été fait pour obtenir le nom actuel « Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain » (CCLVN). Celle-ci a fait appel à un cabinet d'étude pour travailler sur un nouveau nom et un nouveau logo, en collaboration avec une commission d'élus.

Lors du conseil communautaire du 11 avril 2019, l'assemblée s'est exprimée par une très large majorité en faveur du nom **Cœur de Loire** affirmant ainsi son souhait de poursuivre la construction d'une nouvelle collectivité porteuse d'une identité propre, d'un projet de territoire renouvelé au service des communes et de la population.

Le conseil municipal approuve la nouvelle dénomination « Communauté de Communes Cœur de Loire » emportant modification des statuts de la communauté de communes.

### **2. CCLVN - Adhésion au syndicat Nièvre Numérique**

Lors du conseil communautaire du 27 mars 2018, l'assemblée communautaire s'était prononcée favorablement à l'unanimité sur le projet d'adhésion au syndicat Nièvre Numérique permettant d'enclencher dès 2018 le déploiement de la fibre et une montée en débit ADSL pour l'ensemble du territoire.

Pour que la procédure d'adhésion soit effective, le projet doit recueillir un avis favorable à la majorité qualifiée des communes (cf. article L.5214-27 du CGCT).

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes au syndicat Nièvre Numérique.

### **3. Point sur les travaux (présenté par M. CAILBOURDIN)**

Aménagement de l'aire des Loges : La table de pique-nique avec accès pour les personnes à mobilité réduite a été installée mais elle n'est pas conforme à celle qui a été commandée (il n'y a qu'un banc, la partie en

vis-à-vis étant réservée à des fauteuils roulants). L'entreprise ayant fait la commande ne servant que d'intermédiaire, elle se propose de réaliser l'adaptation elle-même, à savoir, ajouter un banc face à celui existant et prolonger le plateau de façon à ce que deux fauteuils roulants puissent se faire face. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Construction des ateliers municipaux : Après un délai de séchage de 15 jours pour les dés en béton, l'entreprise MORINI a repris le chantier pour réaliser les longrines. Les élévations seront sous-traitées et la toiture devrait être posée courant septembre après une pause des activités en août. A ce jour, les délais d'exécution des travaux sont respectés.

Aménagement de l'entrée des Braults : La partie trottoir doit être terminée ce jour. Ils seront réalisés en bicouche. Quant aux deux places de stationnement pour le car, elles seront réalisées en enrobé. Pour un équilibre esthétique du carrefour, il est proposé au conseil municipal de prolonger les trottoirs de la rue des Froids sur une vingtaine de mètres. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 2500 HT. Le conseil municipal accepte la proposition.

Par ailleurs, les radars pédagogiques seront implantés dans des buses coulées de béton et peintes afin de pouvoir les déplacer selon les besoins.

Aménagement de Maltaverne : La signalisation provisoire de la phase de test s'étant avérée trop dangereuse, il a été décidé de supprimer les bandes existantes au sol et de les remplacer par des bandes jaunes. Les balises pourront ensuite être à nouveau installées pour une mise en place de l'expérimentation à compter de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet.

#### **4. Projet d'extension de la cantine**

Comme déjà évoqué, la fréquentation de la cantine l'année prochaine sera en augmentation. Une extension du réfectoire devient indispensable.

La location d'un préfabriqué avec une climatisation intégrée ainsi qu'une alarme, des tables et des chaises pour 15 personnes s'élève à environ 350 € HT / mois plus 1000 € HT de frais de livraison et mise en service. Il est également possible d'acheter ce bâtiment au prix de 15000 € HT.

Le sas actuel donnant accès à la salle de réfectoire devra être remplacé ; coût estimatif pour un sas étanche : 4000 € HT.

Dans tous les cas, il faudra faire réaliser des dés en maçonnerie sur lesquels le bâtiment sera posé ; le devis s'élève à 2180 € HT.

Dans le cas d'une location, le bâtiment serait disponible début septembre. Par contre, dans le cas d'un achat, il ne sera disponible que début octobre car il sera fabriqué sur mesure selon les contraintes demandées.

Vu le coût annuel d'une location, le conseil municipal opte pour la solution d'achat.

#### **5. Bornages divers**

Deux dossiers étaient en attente de bornage ; ceux-ci ont été réalisés récemment. Le premier concerne la propriété de M. et Mme CROISY qui est coupée par un chemin communal. Dès que l'acte de bornage sera reçu, un rendez-vous sera pris chez le notaire pour faire établir un acte notarié d'échange de parcelle. Le second concerne l'emplacement du futur cabinet de kinésithérapie ; celui-ci étant indispensable pour dresser l'acte notarié de vente de la parcelle.

#### **6. Point sur les manifestations**

Inauguration de la mairie rénovée et vernissage de l'exposition de peintures : M. le Maire fera un rapide discours sur l'historique de la mairie en évoquant les maires qui se sont succédés depuis la création du bâtiment ainsi que sur les travaux qui ont été réalisés et les entreprises qui sont intervenues. Quant à l'exposition de peintures de M. MAGNE, l'intégralité des recettes qui seront perçues sera reversée à la Fondation Gustave ROUSSY pour la recherche contre le cancer.

Fête du 13 juillet : Le point a été fait récemment. Tout est calé (démonstration de breakdance, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal). Reste à savoir qui s'occupera de servir l'apéritif ; il faudrait deux volontaires pour aider Mme RABEREAU. Comme convenu, le parquet de danse a été fabriqué par des

administrés avec des matériaux fournis par la commune. Le camion pizza sera présent et l'ASCT a tout prévu de son côté.

Comice agricole : le char loué étant déjà fleuri, il reste à trouver des volontaires pour réaliser les fleurs qui orneront le tracteur et la plaque de la commune en sachant qu'il faut compter 400 fleurs par m<sup>2</sup>. Le nombre total de fleurs à réaliser s'élève à environ 600. Mme RABEREAU est chargée de se renseigner auprès de la Directrice d'école pour savoir quels enfants pourront être présents sur le char. Il sera récupéré le vendredi précédent la manifestation avec le tracteur de la commune puis, emmené à Pouilly avec le tracteur décoré de M. Robert GENTY.

Inauguration de l'aire des Loges : Elle se fera courant septembre.

#### QUESTIONS DIVERSES

#### TOUR DE TABLE

- Mme BASSINO propose de mettre un panneau aux Loges du style « la commune de Tracy sur Loire vous accueille et vous remercie de laisser les lieux propres » afin de valoriser les travaux effectués par la commune et informer les visiteurs qu'ils sont sur la commune de Tracy et non sur celle de Pouilly. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- M. COINTAT et Mme BASSINO ont représenté la commune à l'exposition temporaire au musée de la chirurgie à Myennes le 29 juin.
- M. CAILBOURDIN informe l'assemblée que Mme LIMONIER à Maltaverne souhaiterait que le fossé derrière chez elle soit curé. Il lui a répondu que la campagne de curage des fossés est terminée pour cette année mais qu'il s'engage à le mettre pour la prochaine.
- Mme GUYONNET explique qu'elle a suivi une formation pour apprendre à bien utiliser internet. M. JULIEN, formateur attaché au Conseil Départemental, se propose d'intervenir gratuitement dans les communes. Cette information pourrait être relayée par l'intermédiaire du bulletin municipal. Par ailleurs, Mme GUYONNET précise que la commission des maisons fleuries passera avant le 14 juillet.
- M. le Maire informe les élus qu'une seule offre concernant la vente du tracteur de la commune a été reçue en mairie. Celle-ci étant très nettement inférieure au prix de réserve, un courrier sera adressé aux personnes concernées.

Il demande également aux élus de bien vouloir participer dès le mois de septembre à la fabrication des décorations de Noël. Les couleurs retenues sont « violet et or ».

Fin de la séance à 20h20.

Le Maire,  
Sylvain COINTAT.

Le secrétaire de séance,  
Jean MATHAT.